

**Immeuble 6, rue de la Madeleine - Réfection de couverture, ravalement de façade et remplacement de menuiseries bois - Adoption du projet - Demandes de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le bâtiment (sur rue) situé 6, rue de la Madeleine est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Il nécessite les travaux de restauration suivants :

- Réfection de couverture } bâtiment
- Ravalement de façade } sur rue
  
- Remplacement de menuiseries bois, sur rue et sur cour.

Ces travaux sont estimés à 1 000 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
  
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
  
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits au Budget Primitif 1999 aux chapitres 90.020/2313.00502.33000 et 90.824/2313.82017. 33000,
  
- inscrire au budget supplémentaire le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes aux chapitres 90.020/1321.1322.1323.00510. 33000 et 90.824/1321.1322.1323.82017.33000 et en dépenses aux chapitres concernés,
  
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999*